

Suivi du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (ET2020)

2015/2281(INI) - 23/06/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 409 voix pour, 108 voix contre et 65 abstentions, une résolution sur le suivi du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (ET2020).

Le cadre stratégique d'Éducation et formation 2020 : tout en rappelant que l'éducation et la formation inclusives et de qualité étaient essentielles pour le développement culturel, économique et social de l'Europe, le Parlement regrette que d'énormes problèmes en matière de qualité, d'accessibilité et de discriminations socioéconomiques n'aient pas encore été résolus dans les domaines de l'éducation et de la formation, et estime **qu'une action politique plus ambitieuse, coordonnée et efficace devrait être menée**, à la fois au niveau européen et national. Il approuve dès lors la réduction du nombre de domaines prioritaires d'ET2020 à 6, reprenant des problèmes spécifiques que les États membres peuvent choisir de traiter selon leurs propres besoins et conditions, mais note qu'il convient de renforcer l'efficacité et le volet opérationnel d'ET2020 et d'**adopter un programme de travail** pertinent. Il se félicite de l'allongement du cycle de travail de **3 à 5 ans**, afin de mieux mettre en œuvre les objectifs stratégiques à long terme et les travaux sur des questions telles que les mauvais résultats scolaires des élèves dans certaines matières, les faibles taux de participation à la formation des adultes, le décrochage scolaire, l'inclusion sociale, l'engagement civique, les inégalités entre les sexes et les taux d'employabilité des diplômés.

Le Parlement reconnaît le rôle que jouent les organisations de la société civile pour faire participer les intervenants locaux, régionaux et nationaux et les citoyens à la coopération européenne en matière d'éducation et de formation, et demande qu'un soutien financier leur soit accordé dans le cadre d'Erasmus+ (KA3) et du Fonds social européen.

Il invite la Commission à améliorer la représentation des diverses parties prenantes dans ces groupes, notamment en incluant un **plus grand nombre d'experts** en matière pédagogique, de jeunes travailleurs, de représentants de la société civile, d'enseignants et de membres du corps professoral, lesquels ont une expérience de la réalité du terrain essentielle à la réalisation des objectifs fixés par ET2020. Il accueille favorablement la nouvelle génération de groupes de travail d'ET2020 ainsi que la création de systèmes de retour d'informations associant le groupe à haut niveau, les groupes des directeurs généraux et les groupes de travail.

Tout en soulignant les risques liés à la **radicalisation croissante**, à la violence, au harcèlement et aux problèmes de comportement qui commencent dès le niveau primaire, le Parlement invite la Commission à réaliser une étude à l'échelle de l'Union et à présenter un aperçu de la situation dans tous les États membres.

Il se félicite de la nouvelle priorité fixée par ET2020, à savoir **soutenir davantage les enseignants** et revaloriser leur statut, ce qui est essentiel pour renforcer le respect à leur égard et rendre ainsi leur profession plus attrayante.

Le Parlement se dit fermement convaincu que **l'investissement dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants** (EAJE) est plus rentable que l'investissement dans toute autre étape du parcours éducatif. Il précise qu'il est prouvé qu'investir dans les premières années de l'éducation réduit les coûts ultérieurs.

Qualité de l'éducation et de la formation : le Parlement appelle de ses vœux **l'émergence de bonnes pratiques permettant d'évaluer les progrès qualitatifs** et les investissements dans l'utilisation de données de qualité avec les parties prenantes au niveau local, régional et national, sans pour autant négliger l'importance **des indices et des critères de référence** employés dans le cadre de l'ET2020.

Prenant acte du niveau élevé de chômage des jeunes dans l'Union et du fait que le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur a diminué, le Parlement invite les États membres à diriger les investissements vers **une éducation inclusive** qui réponde aux enjeux sociétaux de façon à garantir le même accès et les mêmes opportunités pour tous.

Le Parlement appelle également à une plus grande intégration dans les domaines de l'éducation et de la formation pour répondre aux **besoins des personnes handicapées** ou ayant des besoins spécifiques. Il insiste sur le rôle important joué par des programmes de mobilité comme Erasmus+ dans l'encouragement au développement d'aptitudes et de compétences transversales chez les jeunes.

Il souligne que le processus de Bologne et la mobilité des étudiants devraient être examinées et évaluées. Il est aussi d'avis que les établissements d'enseignement devraient faire preuve de **souplesse** lorsqu'ils utilisent des modules et le système européen de transfert de crédits d'enseignement (ECTS). De manière générale, le Parlement insiste sur l'importance clé d'un cadre global de reconnaissance des qualifications et des diplômes pour permettre la mobilité transfrontalière des étudiants et des travailleurs.

Le Parlement note qu'une attention particulière devrait être accordée à **la simplification et à la rationalisation des instruments actuels de l'Union portant sur les aptitudes et les qualifications** et destinés au grand public.

Migrations et éducation : le Parlement souligne que les enjeux que représentent les migrations intra et extra-européennes, ainsi que l'actuelle crise humanitaire et des réfugiés, pour les systèmes d'enseignement et de formation devraient être abordés aux niveaux européen, national et régional. Il insiste sur le fait que l'incapacité à assurer l'éducation et la formation des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile aura des répercussions négatives sur leur employabilité future, et, finalement, **sur leur intégration et leur contribution à la société**.

Dans ce contexte, le Parlement appelle à :

- des mesures pour une meilleure coopération entre l'Union et les autorités nationales en vue de trouver la bonne approche permettant d'intégrer rapidement, pleinement et durablement les réfugiés et les migrants;
- des mesures pour intégrer les enfants de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile, tant européens que non-européens, dans les systèmes d'éducation et de formation;
- des possibilités d'intégrer des enseignants et universitaires migrants dans les systèmes éducatifs européens, et de mettre à profit leurs compétences et leur expérience linguistiques et pédagogiques;
- une aide aux enfants de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile qui cherchent à accéder à des services éducatifs, en mettant à leur disposition des informations claires et **des points de contact visibles**;
- des services d'assistance et des lignes directrices destinés aux enseignants pour promouvoir le dialogue interculturel en classe, ainsi que des conseils lorsqu'ils sont confrontés à des élèves risquant de se radicaliser;
- la création de synergies différenciées entre les groupes de travail d'ET2020 et les réseaux tels que le groupe de travail sur l'éducation du Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN);
- des efforts pour rapidement améliorer la compréhension et l'identification des qualifications des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile;

- la mise en place d'un groupe d'experts compétent en la matière, tel que prévu par le plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2016-2018;
- des mesures facilitant l'inscription des étudiants migrants, réfugiés et demandeurs d'asile à l'université, sans préjudice des règles et compétences nationales relatives à l'accès à l'éducation et à la formation;
- des mesures pour reconnaître l'importance du rôle joué par l'enseignement non formel et informel, ainsi que la participation à des activités sportives et de bénévolat;
- la création de "**couloirs éducatifs**" qui permettent aux étudiants réfugiés ou en provenance de zones de conflits de s'inscrire dans des universités européennes, notamment grâce à des cours à distance;
- des mesures pour faciliter l'inscription des étudiants migrants à tous les niveaux d'enseignement;
- l'évaluation et le renforcement du programme Science4Refugees qui apportent une aide aux universitaires migrants, réfugiés et demandeurs d'asile dans le domaine des sciences et d'autres domaines professionnels;
- le soutien aux institutions sans but lucratif, au niveau de l'Union et des États membres, qui apportent une aide aux universitaires migrants, réfugiés et demandeurs d'asile dans le domaine des sciences et d'autres domaines professionnels.

Le Parlement insiste enfin sur la nécessité de lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes, et de reconnaître les besoins particuliers des **jeunes femmes** en intégrant les questions de genre dans ET2020.